

Compte rendu de la séance du 23 octobre 2017 du conseil scientifique de l'UFR de physique de l'Université Paris Diderot

Présents : Virginie Dudons, Matteo Cacciari, François Graner, Clément Barraud, Dimitri Labat, Jim Bartlett, Sandra Lerouge, Christophe Deroulers, Michela Petrini, Christian Ricolleau, Cristiano Ciuti, Sébastien Rodriguez, Juliette Mangeney, Antoine Kouchner, Anne Lemièrre, Fabien Casse, Véronique van Elewyck, Nicolas Decamp, François Ozanam, Christophe Goupil.

Procurations : Sylvain Chaty à Sandra Lerouge, Thibaut Houdy à Dimitri Labat, Anke Lindner à Sandra Lerouge, Hakim Amara à Christian Ricolleau.

Christian Ricolleau doit partir vers 14h45.

Christophe Goupil arrivera vers 16h15.

Matteo Cacciari sera absent de 15h à 16h15 environ.

Début de séance à 14h09. Secrétaire de séance Christophe D.

1) Le compte rendu de la séance du 6 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) Discussion sur la pertinence d'inviter José Halloy pour le changement d'affectation de J.-P. Bruneton.

Les membres du CS se demandent en particulier comment préserver l'équité entre candidats et si le CS s'est déjà, dans le passé, opposé à un changement d'affectation.

Après un rapide vote à main levée, le conseil décide que José Halloy sera entendu, au moins brièvement.

3) Classement des demandes de CRCT et délégations au CNRS

— Résultats de la campagne 2016-2017 : en 2017, 2 CRCT obtenus sur 2 demandés (CRCT CNU et Paris 7 confondus), 7 délégations au CNRS sur 9 ont été obtenues, et l'UFR a octroyé 2 demi-décharges d'enseignement aux porteurs de demandes de délégations non retenues. Cet octroi par l'UFR n'a pas été repris dans le tableau récapitulatif des CRCT et délégations attribués dans le passé que le Conseil a pu consulter. Il y a d'ailleurs quelques erreurs dans le tableau récapitulatif des CRCT et délégations obtenues dans le passé qui devraient être corrigées d'ici la prochaine campagne.

Le mécanisme de compensation par des décharges d'enseignement par l'UFR des demandes de délégations ou CRCT non octroyés devrait être prolongé en 2017-2018 si les moyens financiers le permettent.

— Sandra L. demande une précision sur la transmission des dossiers par l'Université. Faut-il distinguer les renouvellements des premières demandes, sachant que l'université ne les distingue pas ? Il est possible que le CNRS ne comprenne pas qu'il n'y ait pas de distinction.

Comme le nombre total de demandes est le même que l'an dernier, et donc qu'elles ont de bonnes chances d'être toutes satisfaites, François G. propose de ne pas faire de distinction.

— Christophe D. demande s'il faut sortir du classement les demandes «administratives». Il est précisé que le directeur de l'INP s'est engagé à attribuer une 1/2 délégation à tout membre des commissions du CNRS qui en ferait la demande et dont la demande sera classée et transmise par l'Université.

— La discussion s'engage par un examen des dossiers et des avis des rapporteurs les uns après les autres.

[14h49, départ de Matteo]

— Discussion sur le principe du classement : faut-il classer les demandes de renouvellement par principe moins bien que les premières demandes ?

— Classement proprement dit. [Sortie de Jim Bartlett lors de la discussion sur Simona Mei.]

Résultat du classement (le CUFR aura la charge de séparer les catégories CRCT et délégations) :

La demande d'A. Sacuto est hors classement, le CS demande au CUFR d'indiquer clairement à l'Université qu'il faut transmettre le dossier au CNRS.

1. Baumberger
1. Reffay
3. Lachaud
4. Petiteau
5. Daerr
6. Steer
7. Carn
8. Mei
9. Callan-Jones
9. Sekimoto

[Départ de Christian Ricolleau]

4) Discussion sur le rôle des conseils de l'UFR et la prise de décision. François G. fait un bref compte rendu de la discussion qui a eu lieu au dernier CUFR. Une discussion s'engage entre membres du CS.

Deux propositions se dégagent : François O. propose que le CUFR transmette au CS les éventuelles consignes de politique scientifique au CS puis que le CS fasse le travail intégral, intégrant tous les arguments qui lui semblent pertinents, transmette son classement au CUFR, et que le CUFR change le classement du CS uniquement en motivant soigneusement ses demandes.

Clément B. suggère que le CS ne fasse, vu les faibles nombres de postes en jeu, qu'un contrôle de la viabilité des demandes de postes, mais laisse le CUFR faire vraiment le classement.

Pour expliquer le changement de mode de fonctionnement entre avant 2017 et 2017, Antoine K. évoque le fait que certains membres du CUFR aient pu se sentir,

lors de la mandature précédente, frustrés de devoir entériner les classements du CS sans vraiment prendre de décision. Il est répondu qu'inversement, il est inefficace que le CUFR refasse pendant plusieurs heures tout le classement fait par CS.

Finalement, le CS adopte la recommandation suivante : «Pour fluidifier les rapports entre les conseils, le CS demande au CUFR de préciser ses critères de politique scientifique le plus en amont possible. En contrepartie, le CS prendra en compte tous les arguments scientifiques qu'il jugera utile, et s'engage à motiver ses avis le plus clairement possible. Le CS reconnaît que le CUFR reste le décisionnaire final mais lui demande de motiver les changements qu'il apporte aux décisions du CS.»

5) Journée de l'UFR : Antoine K. présente les excuses du laboratoire APC qui aura une participation réduite à la journée de l'UFR en raison d'activités internes.

Sandra Lerouge s'étonne du fait qu'il n'y ait aucune intervention d'APC (et peu d'interventions de MPQ, et une seule intervention d'astrophysique) de prévue lors de la journée. Actuellement sont prévues 33 communications mais avec un déséquilibre thématique fort en faveur de la physique macroscopique.

Sandra Lerouge souhaite que l'UFR fasse l'effort d'organiser un repas de qualité pour assurer le succès de la journée et, éventuellement, la pérenniser. Il y a 96 inscrits. La Foire aux enseignements coûte environ 3000 euros pour un repas organisé pour le CROUS. Dimitri et Clément indiquent que 5000 à 6000 euros permettent d'organiser une journée complète (accueil du matin, midi et apéro du soir) pour une centaine de personnes et que le CROUS fournit des prestations qui peuvent être plus chères que celles d'autres fournisseurs.

Le CS soutient la demande d'organiser une prestation «gastronomique» de qualité lors de la journée de l'UFR.

6) Demandes de soutenances d'HDR de Loïc Lanco et de Sylvain Courrech du Pont : acceptées à l'unanimité.

7) Demandes d'éméritat de J-C Bacri, J-P Gazeau et L. Viennot : acceptées à l'unanimité.

8) Demande de changement d'affectation de Jean-Philippe Bruneton :

François G. rappelle les «conditions aux limites». Les laboratoires de départ et d'accueil sont d'accord avec le changement d'affectation.

[16h21, retour de Matteo]

Après audition de l'exposé et des réponses aux questions du Conseil de José Halloy, présent de 16h26 à 16h36, les membres ont débattu du changement d'affectation demandé et du problème de gestion des ressources humaines qu'il soulève.

Le Conseil scientifique approuve finalement à l'unanimité le changement d'affectation.

9) Questions diverses :

- Cécile de Hosson est en arrêt temporaire.
- On ne sait pas encore si Carlo Sirtori va partir à l'ENS ou pas.
- Le bureau de l'UFR a formé un comité d'experts (Matteo Cacciari, directeur de l'UFR de physique, Claude Pasquier (Paris-Sud), membre du bureau actuel de l'ED PIF, J. Le Bourlot, membre du bureau d'une autre École doctorale, Priscilla Gustave-Perron, responsable administrative du Collège des Écoles doctorales d'USPC, Fernando Rodriguez Lima, biologiste, directeur de l'Institut des Études doctorales de Paris Diderot-Paris 7) qui s'est réuni deux fois pour étudier les candidatures au poste de directeur adjoint de l'ED PIF et a entendu ceux des candidats qui ont accepté de discuter avec le comité. Le comité a émis une légère préférence pour P. Lafarge (sur F. Van Wijland, M. Cazayous et E. Buhler) et transmettra cet avis au CUFR qui le pourra le transmettre au conseil de l'ED PIF.
- Demandes d'actions structurantes : DYNATEM et PROVE ont été retenues. Le projet PROVE de MSC a été mieux classé que celui d'APC (inversion par rapport au classement établi par le CS) car considéré comme plus structurant, et a été très soutenu par l'UFR de médecine.
- Commission des postes : elle a octroyé 4 postes (46.1 APC, 46.3 section 28, MCF MPQ, MCF APC) sur les 5 demandés car elle a considéré que l'UFR avait contracté une dette lors de la promotion de Mathilde Badoual comme professeur sur le support de poste de maître de conférences de Yann Gallais. Elle a octroyé le support du poste de Marie Muller partie en détachement – mais n'a pas considéré le remplacement, pourtant demandé, des enseignants en détachement depuis plus longtemps que Marie Muller.
- Thibaut Houdy quitte le Conseil scientifique. Le CUFR devra nommer un nouveau membre. Ce peut être l'occasion d'un rééquilibrage thématique du CS.
- L'ENS réorganise ses labos et veut faire un labo unique avec LPT, LPS, LPA et l'antenne du LERMA. Une réunion d'info a eu lieu avec P6 mais sans P7.

La séance est levée à 17h25.